

«Annoncez votre grossesse», conseillent les recruteurs

> **Santé** Une candidate peut dissimuler son ventre rebondi, au risque d'être mal accueillie

Lors d'un entretien d'embauche, l'employeur n'est pas autorisé à poser des questions sur vos projets de famille, tant que le poste de travail ne présente pas de danger. Si le recruteur se montre trop curieux, «la meilleure solution, [selon] la doctrine juridique majoritaire, est de mentir», estimait Alexandre Curchod, avocat spécialisé en droit du travail dans la dernière édition de Carrières. Provoquant un tollé auprès des lecteurs.

Si vous êtes déjà enceinte, par contre, «le recruteur peut vous poser des questions. Et vous devez y répondre de bonne foi», notait l'avocat. Et si vous êtes enceinte de quelques semaines et que votre ventre peu rebondi ne se remarque pas? Vous n'êtes pas tenue d'annoncer votre grossesse, estime le praticien. Au risque de s'attirer les foudres de l'employeur quelques semaines plus tard, argue un lecteur.

D'un point de vue légal, l'entreprise n'a pas le droit de licencier l'employée pendant la période d'essai en raison de sa grossesse. Mais dans les faits, «la marge de manœuvre de l'employeur est beaucoup plus grande pendant cette période et il sera plus difficile pour l'employée de faire valoir un congé abusif», reconnaît Alexandre Curchod.

Tester la culture d'entreprise

Il arrive, bien sûr, que l'annonce soit bien reçue par l'entreprise. «J'ai eu une candidate qui m'a annoncé trois semaines après son engagement qu'elle était enceinte. Je l'ai félicitée et nous avons commencé à préparer son absence», affirme Urs Burgunder, directeur des ressources humaines (DRH) chez Kelly Services. «Elle a fait un excellent travail jusqu'à son accouchement, puis elle a repris son poste après 20 semaines. Il est difficile de trouver des candi-

datés avec le bon profil. Donc nous recrutons une femme qualifiée, même si elle tombe enceinte. Et je préfère qu'elle l'annonce tôt pour que nous puissions préparer la suite.»

Toutes les expériences ne sont pas aussi concluantes. Lorsqu'il était responsable des ressources humaines, Alain Salamin (aujourd'hui consultant) se souvient de trois femmes ayant annoncé spontanément leur grossesse pendant le recrutement. «Deux d'entre elles ont été embauchées et cela s'est très bien passé. Une troisième n'a pas eu cette chance, car l'équipe qu'elle rejoignait ne pouvait pas se permettre une absence prévisible de plusieurs mois.» Une candidate qui aurait mieux fait de se taire? «Je ne crois pas. Je me souviens du cas d'une personne qui a annoncé sa grossesse quelques semaines après son engagement. Cela a été très mal reçu. L'employée s'est d'ailleurs mise très rapidement en arrêt maladie, puis elle a donné sa démission immédiatement après son congé. S'il y a des employeurs sans éthique, il y a aussi des candidates sans scrupules», glisse-t-il.

Au final, vaut-il mieux se taire ou annoncer sa grossesse? Tout comme Alain Salamin, Stéphane Haeffliger, DRH à la Banque Privée Espirito Santo, conseille d'en parler: «Un entretien, c'est un moment particulier où se fabrique de la confiance. Or la confiance se construit dans la transparence. C'est un risque, bien sûr. Mais c'est surtout un excellent test pour examiner si l'entreprise a une culture favorable aux femmes.» S. H.

>> Sur Internet

Vous voulez réagir?
Notre page débat sur

www.letemps.ch/carrieres

Panorama

Prix

Ethique

La Haute Ecole d'ingénierie et de gestion du canton de Vaud (HEIG-VD) organise pour la 8e année le Prix suisse de l'éthique. Ce prix vise à récompenser un effort réalisé par une entreprise ou une collectivité publique dans les domaines de l'éthique, de la responsabilité sociale ou du développement durable. Les candidatures sont à déposer jusqu'au 30 juin 2012. Plus d'informations sur www.prixethique.ch

Santé

L'Association européenne pour la promotion de la santé (AEPS), section suisse, met au concours trois prix d'une valeur totale de 25 000 francs pour un programme de promotion de la santé ou prévention dans une entreprise, une administration ou toute autre institution. Délai de dépôt du dossier: 24 septembre. Plus d'informations sur www.aeps-ch.org

Formation

Communication et marketing

La Haute Ecole de gestion Arc lance en octobre un nouveau certificat, «Généraliste en marketing et communication II- Learning by doing». «Les PME font souvent l'impasse sur des postes de dépense comme le marketing. Un des objectifs de ce certificat consiste à donner aux participants des savoir-faire rapidement opérationnels en matière de publicité et de communication, souligne la haute école. Plus d'informations sur www.heg-arc.ch

Master sur la Russie

L'Institut européen de l'Université de Genève propose, dès la rentrée de septembre 2012, un nouveau master «Russie-Europe médiane». Ce cursus interdisciplinaire offre un parcours de spécialisation sur la Russie et sur les pays de l'Europe médiane, anciennement «pays de l'Est». Plus d'informations sur www.unige.ch/lettres/meslo/russe

PUBLICITÉ

LL.M. Banking & Finance **LL.M. Tax** **MAS / Master of Advanced Studies**

2 nouvelles formations universitaires à temps partiel:

- Droit bancaire et financier
- Droit fiscal suisse et international

Délais d'inscription: **30 juin et 30 septembre 2012**

llm-bank.ch
llm-tax.ch

UNIVERSITÉ DE GENÈVE
FACULTÉ DE DROIT